

(Texte)

L'ÉDUCATION

RELATIVEMENT AUX PRÊTS SANS INTÉRÊT QUE L'ON PROJETTE DE CONSENТИR AUX UNIVERSITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Perron (Beauchamp): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre ou à l'honorable ministre des Finances.

Dans le discours du trône, on parle de consentir des prêts sans intérêt aux universitaires qui sont dans le besoin.

Le ministère veut-il reconnaître par là le principe que préconisent les créditistes, depuis au moins 25 ans, à l'effet qu'il est possible et nécessaire de consentir des prêts sans intérêt?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne crois pas qu'il existe aucun rapport entre les deux situations.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

EMPLACEMENT DU CENTRE NATIONAL DES ARTS D'EXÉCUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Le premier ministre est-il en mesure d'exposer à la Chambre, comme il a promis de le faire, l'état de la question relative à l'emplacement proposé du centre national des arts d'exécution?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je crois que je pourrais faire un rapport plus complet lundi prochain.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 19 février, sur la motion de M. Jean-Pierre Côté, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, suivant la coutume, et sans que ce soit une simple formalité de ma part, je tiens à féliciter les deux motionnaires, le député de Longueuil (M. Côté) et le député de Vancouver-Burrard (M. Basford) de leur discours d'hier. L'un des grands avantages du Parlement, c'est d'assister à l'arrivée à la Chambre de jeunes hommes et de jeunes femmes dont les discours pleins de talent sont d'excellent augure pour leur avenir et celui du Parlement.

Je parlerai tout d'abord du Parlement même. Un député a dit hier que l'œuvre du Parlement serait efficace si l'opposition était efficace; du moins c'est ce que j'ai compris. Il va de soi que je pense aussi que de l'efficacité de l'opposition dépend celle du gouvernement.

Je suis heureux de voir qu'un quotidien, le *Globe and Mail*,—et j'espère que d'autres journaux suivront cet exemple—a commencé aujourd'hui à donner des renseignements assez détaillés sur ce qui se passe à la Chambre. Je songe surtout aux résumés des discours des honorables députés. De grands journaux métropolitains du Royaume-Uni donnent des rubriques détaillées de ce genre. La méthode est excellente car elle apporte aux jeunes députés en particulier la confirmation que les idées importantes qu'ils ont soumises au Parlement seront examinées et renseigné le grand public sur le Parlement, ce qui ne saurait être fait autrement que par la lecture du hansard même.

J'espère que le comité sur la procédure sera institué le plus rapidement possible afin que sous votre distinguée présidence, monsieur l'Orateur, nous puissions, sans entraver le droit du Parlement à des débats complets, en arriver à une efficacité plus grande.

Je sais que des changements s'imposent. Votre Honneur, qui êtes allé récemment en Angleterre, avez pu voir sur place comment fonctionne le modèle des parlements, quelles sont ses traditions, et la façon dont, depuis sa création, il a su mettre au point cette efficacité qui a non seulement conservé cette nation mais encore sauvé l'humanité au cours de deux guerres où la liberté était menacée.

Je voudrais faire ressortir à ce propos que le comité devrait prendre des mesures pour éviter la façon de procéder de la dernière session. Je songe à la façon dont une disposition du Règlement de la Chambre a été appliquée, à dessein, et de façon délibérée pour permettre de ne pas répondre aux questions pouvant embarrasser le gouvernement, ou éviter de donner des renseignements auxquels la Chambre a droit mais que le gouvernement estime ne pas devoir donner. Au lieu de permettre un scrutin, on a renvoyé les demandes de documents à un débat ultérieur; on a recouru à ce subterfuge, si vous voulez, pour permettre de ne pas répondre aux questions dont la validité finit par expirer.

J'en ai ici la liste pour la dernière session. A la fin de la session, treize avis de motion portant production de documents étaient encore en suspens. Le Parlement avait entièrement le droit d'obtenir des renseignements sur toutes ces questions, mais le gouvernement n'a